



Poliarthrite et tenocinovite (invalidite ou pas)

Par **fleurs62_old**, le 16/10/2007 à 08:29

bonjour

je suis restauratrice et depuis quelque mois j'ai un problème avec mes mains et mon poignet. maintenant je suis en arrêt pour 3 semaines et sous cortisone. cette maladie peut-elle être comptée en invalidité ou pas ??
je fais arrêter mon activité (restaurant) j'ai de plus en plus mal et je ne peux me permettre de prendre une personne à ma place.

merci

Par **ziggy_old**, le 19/11/2007 à 20:56

OUI LA POLYARTHRITE peut mener à l'invalidité et vous pouvez la demander. Ma mère ne peut plus utiliser ses mains depuis plusieurs années et a demandé son invalidité. Mais gare aux pièges, renseignez-vous sur le nombre d'années pris en compte pour son calcul...compliqué...

Ziggy